

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017
DELIBERATION N° 49

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*

Le Maire

Entendu le rapport de M. Arcouet,

OBJET : FINANCES – Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 du budget annexe de l'eau, il est proposé la décision modificative n° 2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2017. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

| | |
|----------------|-------------|
| Investissement | - 145 000 € |
| Exploitation | 295 000 € |
| Total | 150 000 € |

En section d'investissement, les crédits sont diminués de 145 K€ : en dépenses, au chapitre 23, pour tenir compte du calendrier différé des travaux de réhabilitation du château d'eau de Marracq haut ; en recettes, au chapitre 021 correspondant à l'autofinancement de la section de fonctionnement. Au final, la section d'investissement s'équilibre à 4 875 K€.

En section d'exploitation, les crédits inscrits permettent d'abonder le poste d'achat d'eau auprès de l'Eau d'Ici (250 K€), celui de la redevance d'assainissement (200 K€) et de régulariser les écritures de perception et de reversement de taxes pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre des exercices 2015 et 2016, suite à un contrôle effectué sur ces opérations. Ces dernières se traduisent en définitive par une recette complémentaire de 33 K€. La désaffectation des crédits des dépenses imprévues et la diminution du prélèvement pour la section d'investissement permettent d'équilibrer cette décision modificative à hauteur de 295 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne